



Thônex

législature 2020-2025
délibération no178
séance du 19/12/2023

Centre sportif Sous-Moulin (CSSM) - DT-196 – Terrain C
Rénovation et optimisation et réaménagement du triangle des gardiens
demande d'un crédit de CHF 752'680.- ($\frac{1}{3}$ de CHF 2'258'041.-)

- vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- attendu que le terrain C est un terrain du stade des Trois Chêne dont la dernière rénovation date de 2012 ;
- attendu que l'état du terrain présente des dangers pour les utilisateurs, fait confirmé par la fiche technique réalisée par la société INFRASPORT ;
- attendu qu'en l'état actuel, vu sa surface, ce terrain n'est pas homologable pour la 2^{ème} ligue interrégionale selon le règlement de l'ASF ;
- attendu que la zone appelée « triangle des gardiens », est une zone en herbe qui est isolée entre deux terrains synthétiques ;
- attendu que selon le règlement de l'ASF une barrière doit être installée entre les spectateurs et la ligne de touche, une mise aux normes est nécessaire ;
- vu l'exposé des motifs et le plan financier des travaux présenté par le Centre sportif Sous-Moulin,
- vu le préavis favorable émis par les membres du Conseil Intercommunal pour le projet et son coût lors de la séance du 11 octobre 2023 ;
- vu le préavis favorable émis par la commission des sports lors de sa séance 14 novembre 2023 ;
- vu le préavis favorable émis par la commission des finances lors de sa séance du 7 décembre 2023 ;
- sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide



législature 2020-2025
délibération no178
séance du 19/12/2023

par 24 voix pour, 1 abstention

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 752'680.- ($\frac{1}{3}$ de CHF 2'258'041.-) en vue de la rénovation, l'optimisation et le réaménagement du triangle des gardiens du terrain de football C du Centre sportif Sous-Moulin (CSSM).
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de CHF 752'680.- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 3416.330, dès la première année d'utilisation du terrain estimée en 2024.
4. D'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt à hauteur du chiffre indiqué sous le point 1 destiné au financement de ces travaux.
5. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Chêne-Bougeries et de Chêne-Bourg.

Thônex, le 20 décembre 2023- MZ/ck



(DA-23-111) _cm19-12-2023